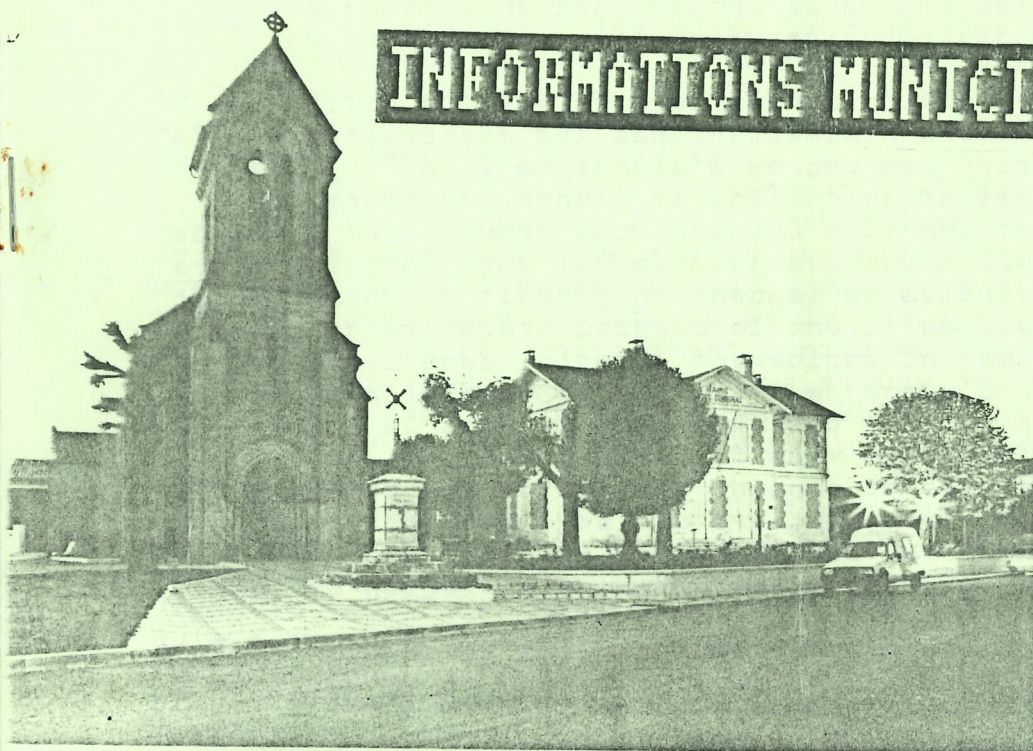


PORCHERES

INFORMATIONS MUNICIPALES



BULLETIN

NUMERO 4

ANNEE 1992

Reflexions sur la viticulture dans le canton de Coutras

Les vignobles que nos ancêtres cultivaient dans le canton de Coutras avant leur totale destruction par le phylloxera, étaient différents de ceux qui étaient cultivés dans les autres régions Girondines, où l'on produit aujourd'hui des vins dits A.O.C. "Appellation d'origine contrôlée". La zone délimitée de l'A.O.C. - Bordeaux, s'étend sur l'ensemble du département, moins 11 communes forestières des Landes de Gascogne où les terrains sont à l'évidence très différents.

Cette A.O.C. constitue pour la région où on a le droit de la produire (Porchères possède ce droit), une rente de situation que les bénéficiaires ont intérêt à conserver ; ce serait une perte irréparable si nous la laissions réduire ou disparaître et le signe d'une inconscience impardonnable pour tous ceux qui ont une responsabilité dans la conservation de nos richesses naturelles locales, qui après la ruine définitive de notre agriculture, ne manquerait pas de leur être reprochée.

Cherchons les raisons des particularités de nos vignobles locaux. Au début du 17ème siècle, les vignobles de Bordeaux, qui n'avaient cessé de se développer depuis ALIENOR D'AQUITAINE, faisaient l'objet d'un énorme marché et d'un développement extraordinaire.

COLBERT en 1669 écrivait : "Les HOLLANDAIS viennent tous les ans dans les rivières de GARONNE ET DE CHARENTE avec trois ou quatre mille vaisseaux, enlever les vins pendant les mois d'octobre, novembre et décembre. Ils portent ces vins dans leur pays, accomodés et frelatés, et ensuite lorsque la mer s'ouvre au mois de mars ou d'avril, rechargés sur les mêmes vaisseaux et portés en Allemagne, mer Baltique et autres pays du Nord, où les vins de FRANCE se consomment. Ces mêmes vaisseaux reviennent chargés de chanvre, de fer et autres marchandises de gros volume qui servent à leurs "bastimens". C'est ce qui produit leur puissance et l'abondance de leur peuple et de leurs gens de Mer."

Le mot "frelater" qui a un sens péjoratif aujourd'hui est précisément tiré du Hollandais : VERLATEN qui veut dire "transvaser". C'est cette signification qu'il faut lui attribuer dans un écrit datant de cette époque.

Bordeaux était devenu le plus énorme centre de commercialisation de vins français, à cause de son port accessible à tous les vaisseaux qui les distribuaient dans les pays du nord de l'Europe.

L'exportation de nos vins devint de plus en plus difficile par la suite, les acheteurs n'admettant pas les différences dues à la nature qui font varier les degrés d'alcool de vins.

Roger DION, professeur au collège de France, qui dans son histoire de la vigne et des vins évoquant ces productions d'eau de vie, écrivait : "Il fallut que ces eaux de vie connues jusqu'alors comme substances médicinales deviennent un produit de consommation courante. Les Hollandais en firent le cordial ordinaire de leurs matelots, qui en diffusèrent rapidement l'emploi dans les ports qu'ils fréquentaient". L'usage de l'alambic se développa et non seulement le volume en récolte put être réduit, mais la liqueur obtenue permit d'améliorer les vins de toutes qualités, en renforçant les plus faibles et donnant aux autres une certaine chaleur qui plaisait aux consommateurs des pays septentrionaux. La production de ces eaux de vie fut la raison évidente des différences d'encépagement constatées entre notre région et les autres en Gironde.

Les eaux de vie furent pendant deux siècles le soutien de la réputation des vins de Bordeaux et de leur marché, n'en déplaise à certains de nos amis.

En 1874 parut une édition du FERET établissant un relevé de tous les vignobles Girondins avec leurs particularités. Avant sa disparition due au phylloxéra, le vignoble de Porchères couvrait 343 hectares.

PRINCIPAUX PROPRIÉTAIRES

EN CÔTES

	Tonneaux vin b.		Tonneaux vin b.
<i>Au Barrage</i> (Ch. Frouin).....	50	<i>A Tuquet</i> (Rabanier).....	15
<i>A Larret</i> (Pierre Gautria).....	12		

EN CÔTES ET EN PLAINE

<i>A Chalbat</i> (L. Fellonneau)	20	<i>A Taitau</i> (Daviaud).....	15
Id. (Chollet).....	15	<i>A Larret</i> (Benjamin Merle).....	15
Id. (Emilien Lacombe).....	15	<i>A la Grosse-Croix</i> (J. Durandau)	12
Id. (Sirat)	15		

EN PLAINE

<i>Au bourg</i> (Pierre Seignolles)....	18	<i>A Champeville</i> (Jean Pointot)....	15
Id. (Deluze).....	15		

Une cinquantaine de petits propriétaires font de 2 à 12 tonn.

Après sa replantation, le vignoble de l'ensemble de la commune avait une étendue plus importante, ces nouvelles plantations s'inspiraient davantage du vignoble de Bordeaux avec les mêmes cépages et une progression de vins rouges.

Monsieur AUBIER à Porchères produisait 2250 hectolitres de vins rouges et 900 hectolitres de blancs, il était le plus important producteur du canton.

Il faut noter que beaucoup de petits propriétaires et de métayers n'avaient pas eu les moyens de replanter leur vignoble et en étaient réduits à boire des piquettes fabriquées grâce aux viticulteurs plus favorisés, qui leur donnaient des marcs de raisin.

C'est alors que Monsieur VASSILIAIRE, ingénieur départemental, conseilla la plantation du NOAH, hybride américain si controversé dans les milieux viticoles girondins ; ce conseil est relaté dans la grande statistique du ministère de l'agriculture de 1929. L'apparition des hybrides fut donc le résultat des conseils donnés aux agriculteurs en difficultés.

En 1934 l'I.N.A.O. "Institut national des appellations d'origine", fut organisé pour défendre les intérêts des vignobles de qualité. Cet organisme envoya une circulaire dans toutes les communes du nord libournais, autrefois productrices de Cognac, pour demander aux viticulteurs s'ils voulaient récupérer cette appellation, leurs droits étant confirmés par des usages anciens.

Cette proposition ne provoqua aucune réponse des Maires intéressés. Par contre le canton de SAINT-AULAYE en Dordogne, qui avait été privé de l'A.O.C. COGNAC lui aussi en 1909, récupéra ses droits.

En 1953 fut créée l'I.V.C.C. "institut des vins de consommation courante", organisme d'état ayant pour mission entre autres d'interdire les hybrides qui représentaient 70% de notre vignoble local. Les membres en minorité de cet organisme n'ont pu qu'étaler cette disparition dans le temps, pour faciliter la reconversion. Celle-ci fut réalisée dans d'autres régions productrices d'hybrides, mais hélas, pas dans la nôtre, pour des raisons qu'il serait intéressant d'étudier.

Des responsables des intérêts agricoles et viticoles au stade du département ont orienté vers d'autres productions pour éviter la plantation de nouveaux vignobles. Or, dans la situation actuelle de nos marchés, le conseil n'est à l'évidence pas inspiré par le désir de servir les intérêts des agriculteurs de notre région. Certains ont orienté leurs activités vers des productions qui, à cause de nos terres peu fertiles et de notre micro-climat particulièrement sec l'été, ne seront pas compétitives sur le marché communautaire.

Comme certains ne cessent de l'affirmer, nos vins sont-ils mauvais ou simplement inférieurs ? Je pense que non. La qualité d'un vin est un élément subjectif - un vin peut être mauvais, pour ceux qui ont intérêt à le faire croire - aussi je me limiterai à l'opinion de ceux qui jugent les vins sans connaître leur provenance. Il suffit pour se faire une opinion sérieuse, de tenir compte des classements faits par les dégustateurs aux concours de l'exposition agricole de Paris ou de Bordeaux. Certes notre région ayant peu d'exploitations viticoles, présente moins de vins à la dégustation que les autres régions girondines mais il y a deux ans au concours de Paris, le canton de Coutras reçut pour les A.O.C. - Bordeaux, 3 médailles d'or, 2 d'argent et 1 de bronze. Le Château Brande Bergère, pour des Bordeaux supérieurs, reçut 1 médaille d'argent. Je pense que ces résultats montrent que nos vins A.O.C. - Bordeaux en valent d'autres et cela ne peut être contesté.

N'y-a-t'il pas moyen d'opérer un sauvetage, c'est ce que nous allons indiquer en analysant les raisons.

Notre région placée entre la rivière de l'Isle et les limites des Charentes possède une chance extraordinaire, elle est classée dans l'aire de production de vins A.O.C. - Bordeaux.

Certes, reconstituer nos vignobles n'est pas simple, mais il eut fallu avec d'autres rechercher les moyens de surmonter ces difficultés, car nous n'étions pas seuls à connaître de semblables difficultés, et un certain nombre les ont surmontées avec succès.

Les vignobles d'hybrides de la région de BUZET SUR BAIZE dans le Lot-et-Garonne, furent replantés en cépages nobles et bénéficient d'un V.D.Q.S. "vin de qualité délimitée supérieure".

Les vignobles de Cahors n'ayant pas été sauf quelques exceptions, replantés après le phylloxéra, furent reconstitués à la même époque en V.D.Q.S..Leurs vins sont aujourd'hui connus et se vendent dans toute la France et à l'étranger, tandis que nos viticulteurs mal conseillés, qui possédaient l'A.O.C. la plus reconnue du monde avec le champagne, n'y ont pas cru !

Le salut de notre région de Coutras et donc de Porchères est dans la reconstitution du vignoble d'autrefois mais en A.O.C. Bordeaux rouge de préférence.

Dans les trois régions citées comme ayant reconstitué leurs vignobles - côtes de BUZET, GAILLAC et CAHORS - un mieux être s'est installé.

Tout ce qui est dit ici est étayé par des avis de spécialistes hautement qualifiés - Entre autres Monsieur G. BREMOND économiste -, écrits dans "L'économie Française face aux défis mondiaux" ; cette évocation de la situation de notre agriculture, comprend 3 chapitres :

1) évocation du développement de l'agriculture par le départ de nombreux exploitants, l'évolution des surfaces exploitées par chacun allant de 6 hectares en 1900 à 23 hectares en 1985 ; les exploitations de moins de 20 hectares ne représentent plus que 16% de la surface consacrée à l'agriculture.

2) la croissance de cette dernière soutient celle de l'industrie produisant des biens d'équipements agricoles. L'augmentation de la productivité amène la baisse des prix des produits alimentaires, baisse tant souhaitée puisqu'elle revalorise le pouvoir d'achat.

Le 3ème chapitre est réservé à la baisse des revenus agricoles, problème considéré tout de même comme explosif.

Dans un autre livre Monsieur A. NEVEU, ingénieur agronome, licencié de sciences économiques et chef du service de l'agriculture à la Caisse Nationale du Crédit Agricole écrit : "le meilleur avenir va aux régions bénéficiant d'une rente de situation. En raison de la croissance rapide de la demande de produits de luxe ou de demi-luxe (les vins de qualité) se sont des régions prospères et qui le resteront. Dans les régions qui ont à faire face à un handicap grave sur au moins un des points du tryptique - fertilité, demande, organisation - un déclin est amorcé ; il peut se poursuivre si rien n'est fait pour redresser la situation".

La principale opposition rencontrée vient des gens qui, il y a 25 ans disaient : " c'est utopique", et qui aujourd'hui malgré les preuves accumulées de leurs erreurs disent : " mais il n'y a plus de paysans !". Cependant il reste la terre. Cette terre pour les cultures pratiquées, perd chaque année de sa valeur et trouvant de moins en moins d'acheteurs devient des friches. Si leur vocation à produire des vins A.O.C. est prouvée, elles auront tout de suite des acheteurs français et étrangers et retrouveront une valeur marchande à des prix deux fois et demi plus élevés que ceux d'aujourd'hui ; nos campagnes se repeupleront, et retrouveront à la fois leur vocation et l'aisance pour les hommes, nos communes ne se videront plus de leur population ACTIVE ! et cette renaissance reconfortera l'image de nos élus.

"DEUX MILLE ANS de labeur ont fait de cette Terre un réservoir sans fin pour les Ages Nouveaux"

Charles Peguy

Cette publication est le texte condensé d'une étude faite par Monsieur Marc DAVIAUD de Saint-Seurin sur L'Isle. Les agriculteurs de Porchères qui seraient intéressés, peuvent demander l'original à son auteur.

TRAVAUX 92

Caniveaux trottoirs sur la D123E4 du carrefour de l'église jusqu'au chemin allant vers le cimetière:

La réfection de la chaussée étant à la charge du département, ce qui allège d'autant la participation financière de la commune, seule nous incombe la mise en place de bordures et trottoirs ainsi que la collecte des eaux de pluies pour lesquelles nous avons une subvention de 30%.

Le maître d'oeuvre de l'ensemble des travaux est la D.D.E.. Un appel d'offre a été lancé. Dix entreprises ont soumissionné, la S.G.R.E.G. faisant le meilleur prix a été retenue pour l'exécution de ce chantier.

A ce jour, l'ensemble des travaux est terminé avec le minimum de gêne pour la population. L'effort consenti par la commune pour moderniser le bourg devrait permettre d'enjoliver ce tronçon si chaque riverain consent à un minimum de participation à l'entretien. Dans un proche avenir nous envisageons une autre tranche sur le VC4 vers Larret.

Les travaux prévus en 91 sur le VC6 et le VC7 se sont prolongés en 92. Maintenant terminés, la chaussée a pris un autre aspect mais il faudra envisager dans l'avenir un revêtement d'entretien sur ce tronçon, d'autant qu'il est utilisé chaque jour par le car de ramassage scolaire.

Toit de la grange du bâtiment Laurent:

Début 91, le Conseil Municipal s'étant rendu compte sur place de l'état du toit de l'ancienne grange de Monsieur Laurent, avait envisagé soit sa démolition, soit sa réfection, mais les finances municipales ne permettant pas de conclure ces travaux avaient été reportés.

Suite à l'effondrement d'une partie du toit en Mars dernier, la question s'est reposée avec caractère d'urgence. Dans sa réunion du 23 Avril, le Conseil Municipal décide la réfection du toit. Le devis de Monsieur Renard convient parfaitement et les travaux lui sont confiés.

CONSTRUCTIONS DANS LA COMMUNE

Nous constatons qu'il y a de plus en plus de difficultés à obtenir des permis de construire sur le territoire de la commune. En effet, le régime d'urbanisme dont nous dépendons (P.A.U., Parties Actuellement Urbanisées), malgré une révision en 1990, ne laisse que très peu de terrains constructibles.

Sans nous lancer dans un P.O.S. qui serait certainement trop lourd à gérer pour notre commune, il convient de trouver des solutions pour donner quelques possibilités supplémentaires.

Après une réunion avec les représentants de la D.D.E. le 16 Avril 1992, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour un D.A.R.N.U. (Document d'Application du Règlement National d'Urbanisme) intermédiaire entre les P.A.U. et le P.O.S.

Ce document qui sera élaboré en collaboration avec la D.D.E., la D.D.A. et la Chambre d'Agriculture fera l'objet d'une étude préalable à partir du bâti existant, du foncier agricole, des aires viticoles et des différents réseaux d'utilité publique (électricité et eau). Lors de cette étude les propriétaires pourront être consultés. Le D.A.R.N.U. permettra d'établir 3 zones:

- une zone constructible,
- une zone d'urbanisation future,
- une zone naturelle ou agricole.

Concrètement, les premières enquêtes ne pourront être réalisées avant le début de 1993, les services de la D.D.E. ne seront pas disponibles avant.

ENVIRONNEMENT ET ORDURES MENAGERES

Au fil des années, le volume des déchets ménagers ne cesse de s'accroître. Dans notre société de consommation les fabricants rivalisent d'ingéniosité pour rendre leurs produits attractifs par des emballages alléchants. Déjà, en 1991, une étude montrait que chaque habitant produit en moyenne 1 kilogramme de déchet par jour et ce chiffre ne cesse d'augmenter chaque année.

Cela veut donc dire que sur Porchères, chaque année, sont ramassées environ 24 tonnes d'ordures que l'on peut décomposer ainsi:

- Papier et carton	7,5 tonnes
- Matières fermentescibles	6,25 tonnes
- Plastique	3,25 tonnes
- Verre	2,5 tonnes
- Métaux	1,25 tonne
- Textiles	0,5 tonne
- Divers	2,75 tonnes

Certes, dans nos campagnes, les matières fermentescibles peuvent être stockées pour fabriquer un compost familial. De même, on préconise de plus en plus un tri du verre et des métaux (la commune a commandé un container à verre qui devrait être livré bientôt). Quant au plastique et même au carton imprégné d'encres nocives on ne peut absolument pas penser à les éliminer sur place en les brûlant, la quantité produite par l'ensemble de la commune engendrerait trop de pollution.

Donc, dans le meilleur des cas, si tous les habitants se disciplinaient pour trier verre et métaux, il resterait donc 14 tonnes de déchets à traiter.

A l'heure actuelle, nos ordures sont collectées sans sélection. Mais le SIVOM envisage dans l'avenir une restructuration de l'usine de traitement de St Denis de Pile qui, d'une part arrive à saturation et d'autre part produit trop de résidus pour la commune d'implantation. Un tri effectué par l'utilisateur est envisagé (une première poubelle pour les matières fermentescibles, et une autre pour les autres déchets). L'usine pourrait ainsi produire un compost de qualité horticole plus commercialisable. Quant aux autres déchets, ils seraient incinérés dans un four qui garantirait l'environnement et produirait de l'énergie électrique (plus que ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'usine).

Certes, l'investissement serait important et répercuté sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais à l'heure où les pays développés se réunissent pour évoquer les énormes difficultés engendrées par les déchets à l'échelon mondial, la solution proposée par le SIVOM paraît être la plus convenable et la plus raisonnable pour résoudre ce problème de notre temps.

APPEL

La commune a consenti un effort pour l'information de ses habitants. Des affichoirs avec vitrage ont été implantés dans chaque hameau. Depuis quelques temps, des écrous moletés assurant la fermeture

disparaissent ce qui peut occasionner le bris de la vitre. Ceci étant l'affaire de tous, nous demandons de faire preuve de civisme et de respecter ou de faire respecter les biens communaux.

DERNIERE MINUTE

Le container pour la récupération du verre est installé sur la place de Porchères près de l'abri-bus.

Nous comptons sur vous pour le remplir.

VIE RELIGIEUSE

Parents, si vous désirez que vos enfants reçoivent une éducation religieuse, vous pouvez les inscrire au catéchisme en vous adressant à Mme Sylvie RULLIER, 6 Champ de l'Eglise, Tel : 57 49 68 32.

Tout enfant, même non baptisé, peut y participer.

Les enfants concernés par la catéchèse doivent être nés en 1980 ou en classe de 5°, en 1981 ou en classe de 6°, 1982 ou en CM2, en 1983 ou en CM1.

Pour ceux nés en 1984 ou en CE2, existe une catéchèse familiale.

Les jeunes nés en 1979 et 1978, en 4° ou 3°, peuvent participer à l'aumônerie : s'adresser à Mr Pierre VALLART " Eygreteau", COUTRAS
Tel : 57 49 16 51.

Si vous désirez faire connaître le scoutisme à vos enfants vous pouvez contacter : le Père Jean Marie ROUMEGOUS, Presbytère de Coutras Tel: 57.49.04.79

VILLAGES ET MAISONS FLEURIES

En 1991, la commune a obtenu la 9ème place pour sa participation au concours des Villages et Maisons fleuries. Cette année le fleurissement a été amélioré et nous avons présenté notre candidature dans la catégorie des villes et villages de moins de 1000 habitants.

21 propriétaires ont présenté leur candidature au concours individuel des Maisons fleuries. Nous leur souhaitons bonne chance !

Une fleur c'est un sourire !
Pensez à ce que vous pourrez entreprendre pour fleurir votre maison l'année prochaine.

Le 5 Mai 1992 disparaissait Madame BARRAU née VAYRON, mère de Monsieur Pierre BARRAU. Elle s'est éteinte à l'âge de 86 ans avec toute la discrétion qui a caractérisé sa vie.

Cette discrétion n'était pourtant pas un désintérêt des préoccupations professionnelles ou municipales de son mari d'abord, ou de son fils par la suite. Au contraire, elle était une de ces femmes qui savait apporter la sérénité et la sécurité du foyer, guidant chacun de ses remarques utiles et judicieuses quand on rencontrait des difficultés, en un mot toujours à l'écoute de la famille.

Profitons de ces quelques lignes pour renouveler à notre Maire et à sa famille les condoléances du Conseil Municipal et des habitants de Porchères.

NAISSANCE D'UNE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

Six communes du canton de Coutras : Abzac, Camps, Chamadelle, Le Fieu, Porchères et St Médard de Guizières, se sont regroupées pour former l'Association Intercommunale d'Actions Sociales d'Aides et de Soins à domicile du Nord Libournais, destinée à structurer la gestion des emplois familiaux et de l'aide sociale. Une convention vient d'être signée avec la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Chaque commune est représentée par deux membres du conseil municipal : le Maire et le délégué à l'action sociale.

Son Président en est Monsieur Michel ROUSSEAU, Maire d'Abzac.

La commune de Porchères est représentée par Mr Pierre BARRAU Maire et Mr Michel RULLIER Maire Adjoint délégué à l'action sociale.

Ce que vous pouvez trouver auprès de cette association :

- Services de proximité : garde d'enfants, ménage, repassage, petits travaux de couture, courses, jardinage, aide aux personnes âgées, activités sportives, cours particuliers, soutien scolaire, aide aux devoirs, apprentissage d'une langue vivante.

- Service d'aide-ménagère : employant des aide-ménagères salariées.

- Service de soins à domicile : employant une infirmière et des aide-soignantes salariées.

- Un office de garde à domicile : intermédiaire entre les familles et des gardes à domicile indépendantes.

- Service Transadapt : pour le transport des personnes à mobilité réduite .

Vous pourrez bénéficier du service des emplois familiaux (service de proximité) à partir du 1er septembre 1992.

Les autres services débiteront le 1er janvier 1993.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à Mr Michel RULLIER : 6, Champ de l'Eglise Tel : 57 49 68 32. ou à la Mairie de Porchères.

ET LA LUMIERE FUT !

SERVICE AUX CONSOMMATEURS

Vous pouvez trouver des timbres fiscaux, cartes de pêche et les vignettes automobiles chez Mme Nadine SABALZA, à l'épicerie.

A partir du 1er septembre, un Point Vert du Crédit Agricole sera implanté chez Mme Nadine SABALZA. Vous pourrez y effectuer vos opérations bancaires. Très utile quand votre agence sera fermée.

Afin d'assurer la sécurité dans la commune, l'implantation de l'éclairage public se poursuit : une lampe a été implantée au carrefour de Brisson et deux lampes dans le bourg près de l'Eglise. Le village de Guérin n'est plus un trou noir mais une rue bien éclairée.

Petit à petit la sécurité s'améliore et nous arriverons bientôt à éclairer toute la commune.

Notre club poursuit modestement ses activités dans une excellente ambiance.

Au cours de l'assemblée générale du 23 Janvier, le bureau a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité.

Outre les réunions hebdomadaires du jeudi, nos adhérents ont participé aux manifestations suivantes au cours du premier semestre 92.

- La traditionnelle galette des Rois a été offerte aux enfants des écoles et à leurs enseignants le 10 Janvier.

- Le dimanche 12 Janvier ce fut au tour des membres du Club de déguster les couronnes avec la chorale de Porchères qui nous a offert un magnifique concert.

- 21 Janvier: Afin de fêter le début de la nouvelle année, il a été offert des agapes dans un restaurant de St Médard de G. en présence des Maires de Porchères et de St Antoine.

- 20 Février: Repas dans la salle communale de Porchères, (une succulente blanquette).

- 24 Mars: Sortie en Charente Maritime avec visite des arènes de Saintes et d'un musée ostréicole. Après un excellent déjeuner nous nous sommes rendus à la corderie Royale de Rochefort.

- 3 Avril: Au théâtre de Libourne, spectacle " La Vie en Rose ".

AMICALE DE PORCHERES

Le dévouement des membres de cette Association a été récompensé, cette année encore, par le nombre important de participants aux différentes manifestations organisées.

Soirée de la Saint-Sylvestre : 136 personnes.

Entrecôte du 14 juillet 1992 : 96 participants.

Voyage du 2 août dernier (visite des gorges de l'Aveyron) :

51 personnes.

Comme tous les ans, à l'occasion de la fête locale le 29 août à 15 heures, un concours de pétanque sera organisé.

Plusieurs autres projets sont en prévision.

Amicalement.

- 26 Avril: Loto à la salle communale de St Antoine.

-28 Avril: Sortie dans le Tarn et Garonne; Après le déjeuner à Montauban, croisière en bateau-mouche sur le canal latéral à la Garonne.

- 12 Mai: Sortie en bord de mer et déjeuner à Saint Palais sur Mer à proximité de Royan. Traversée de la Gironde pour rejoindre Le Verdon.

- Du 30 Mai au 3 Juin: Voyage et séjour dans le midi à Sète (Hérault). Organisation parfaite! L'hôtel, les restaurants et les excursions furent d'une grande qualité. Tous les participants en gardent un excellent souvenir.

- 11 Juin: Repas dans la salle communale de Porchères (une copieuse choucroute). Les Maires de Porchères et de Saint Antoine nous firent l'amitié de se joindre à nous.

Comme vous pouvez le constater, la vie du Club est loin d'être morose. Les parties de pétanque ou de belote se déroulent dans la bonne humeur et n'engendrent pas la mélancolie.

Puisse ce compte rendu sans prétention susciter de nouvelles inscriptions parmi les nouveaux retraités de nos communes.

A.C.C.A. PORCHERES

La saison 91/92 s'est achevée après une campagne assez propice malgré la sécheresse que nous avons connue.

Cette année encore et cela grâce au dynamisme et au sérieux des membres du Bureau, l'ouverture devrait être bonne.

Quelques compagnies de faisans ont été aperçues et les lièvres encore nombreux devraient rendre cette ouverture encore plus attrayante.

A cela, il faut ajouter un lâcher important de faisans et perdreaux (Pouillards) courant août, suivi de cinq lâchers de gibier de tir, durant la saison.

Pour clôturer la campagne 92/93, le banquet des chasseurs est prévu le 24 janvier 1993 à la salle communale de Porchères, et à cette occasion toutes les personnes intéressées peuvent se joindre à nous.

Le Président.

Comme chaque printemps, depuis 3 ans, les 11 et 12 Avril, l'ACAP présentait son exposition dont le thème était :

" LA VIGNE ET LE VIN "

Aux panneaux garnis de cartes postales, de documents littéraires et anciens offrant un très large éventail de renseignements sur la Vigne et son " Précieux Nectar " s'ajoutaient : une collection d'étiquettes de vin faisant la joie des oenographiles, une reconstitution bonsaï de deux vignobles, des collections de bouteilles, de verres, de pichets à vin, d'outils, de capsules et de cartons d'emballage, le tout, collecté et parfaitement mis en valeur par la dynamique équipe de l'A C A P.

Quant à la fabrication des fûts, elle n'a plus de secret pour le public, le tonnelier présent à cette manifestation a, par sa gentillesse et son savoir livré " tous ses secrets "

La présence colorée d'oeuvres d'une artiste peintre de Porcheres n'a pas manqué de surprendre et d'émerveiller les visiteurs.

Le travail de peinture sur tissus de quelques dames de l'Association a permis de gâter les heureux gagnants de la bourriche.

Cette exposition inaugurée le Samedi 11 par Monsieur BARRAU Maire de PORCHERES, entouré de tous nos amis, Député, Conseiller Général, Maires, Conseillers Municipaux des communes du Canton et de cantons voisins, a connu encore un grand succès.

CHORALE

Bon travail de la Chorale qui a donné cette année, avec un nouveau programme 2 concerts d'été à Porchères le 20 Juin, et aux Eglisottes le 26.

Cet ensemble a également prêté son concours pour 2 messes de mariage, à St -Philippe d'Aiguilhe et St-Christophe de Double.

UNE JOURNEE DANS LA VALLEE DE L' ISLE .

Le PARM de la Vallée de l'Isle et l'ACAP ont mis leurs efforts en commun afin de mieux faire connaître notre région, sous forme de circuit touristique. Cette "ballade" part du Petit-Palais où un membre de l'ACAP se transformant en guide accueille et prend en charge les bus de touristes, puis visite de l'Abbaye de Cornemps, de Puynormand, Gours, St-Seurin s/Isle, Porchères, St-Christophe de Double, dernière étape et arrêt gastronomique.

A noter que depuis le début de 1992, une dizaine de bus sont venus de Gironde, Charente et Dordogne visiter notre région.

LA BATAILLE DE CASTILLON :

Sortie des Membres de l'ACAP le 14 Août dernier pour assister à ce spectacle, satisfaction générale.

Les 22 et 23 Août 1992, une sélection de nos diverses expositions sera présentée à COUTRAS.



ECOLE

1°)- Effectifs:

Le regroupement pédagogique Porchères-Saint Antoine gardera ses 5 classes à la rentrée prochaine. Avec 100 élèves inscrits, nous sommes vraiment à la limite d'une suppression de classe qui ne pourrait être que préjudiciable au fonctionnement général de l'école. De plus, une suppression ne signifierait pas qu'on puisse réouvrir la classe même si l'effectif augmentait de nouveau par la suite.

De nombreux enfants des deux communes sont scolarisés dans des écoles extérieures. Nous respectons complètement les choix des parents mais nous tenons à leur rappeler que le regroupement pédagogique assure toutes les garanties d'une bonne scolarisation. Nos enfants parviennent au collège dans de bonnes conditions. De plus, pour les parents qui travaillent une garderie gratuite financée par les deux communes est assurée le matin et le soir à Saint Antoine.

2°)- Calendrier scolaire:

Conformément aux décisions départementales, l'école ne fonctionnera plus cette année que quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Il ne s'agit pas d'une diminution des horaires globaux d'enseignement de l'année. En effet, les mercredis perdus sont compensés par des jours de classe pris sur les différentes vacances:

- rentrée avancée au 3 septembre
- raccourcissement des vacances intermédiaires de 2 jours
- sortie de juillet reculée.

3°) Matériel informatique:

Grâce au financement des deux municipalités, l'école vient de se doter d'un nouveau matériel micro informatique semi professionnel. Par cet achat, nos enfants pourront s'initier dès le CE2 à l'utilisation de l'informatique telle qu'elle se pratique en entreprise (traitement de texte, feuille de calcul,...)

LE BENEVOLE

Le bénévole (activus benevolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères : les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation".

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le "Yaqua" (nom populaire) dont les origines n'ont pu être à ce jour déterminées ; le "yaqua" est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots "y a qu'à" ce qui explique son nom.

Le "yaqua" bien abrité dans la cité anonyme, attend. Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave, "le découragement".

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire.

Les "yaqua", avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui, ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

AVENIR DE LA DOUBLE

Chers Amis,

Suite aux vœux émis par l'Abbé Jean DILLEMANN, l'Avenir de la Double a décidé d'édifier une maison de gardien qui serait la continuité de l'oeuvre qu'il a créée en 1966, et qui lui permettrait de vivre une retraite heureuse face à l'ensemble sportif.

Le Dimanche 30 août, l'Avenir de la Double lancera le projet par la pose de la première pierre de cette maison en présence de nombreuses personnalités.

A cette occasion, une souscription destinée au financement de ce projet sera ouverte.

Amis de longue date du club, nous comptons vivement sur votre présence pour que cette journée soit une réussite.

Le Président.

Programme de la journée du 30 août 1992

11h30 Pose de la 1ère pierre
12 h Vin d'honneur
13 h Repas (vins compris)
Adulte 90 F
Enfant (-12 ans) 50 F



HOCKEY SUR GAZON

L'Equipe 1ère après avoir terminé dernière de sa poule jouera cette saison en 3ème Division.

Elle va repartir avec une équipe qui incorporera les cadets sous la conduite de Thierry DUFFAUT.

Entraînements à partir du 18 août ; tous les Mardi et Vendredi.

L'équipe participera le 13 septembre au tournoi du S.C.O. ANGERS.

Hockey jeunes : les 5, 6, 7 et 8 septembre les Minimes et Cadettes seront à BORDEAUX pour un stage de préparation pour le championnat de France des Régions.

L'AVENIR DE LA DOUBLE recrute des jeunes gens et jeunes filles de 8 à 14 ans qui désirent pratiquer le hockey sur gazon. Le prix de la licence donne droit à l'entrée du tennis et de la piscine gratuitement.

A l'occasion de la Fête de PORCHERES, l'Avenir de la Double organise le traditionnel repas champêtre :

le samedi 29 août à 21 H.
Prix du repas : 80 F (vins compris)

Inscriptions chez :
Nadine SABALZA
Norbert MALAISE.

MENU

Melon
Jambon de pays
Roti à la braise
Haricots verts
Salade
Fromage
Fruits de saison
Café

FETE LOCALE

VENDREDI 28 AOUT

21 Heures:

BAL DISCO ANIM 33

GRATUIT

SAEDI 29 AOUT

15 Heures:

CONCOURS DE PETANQUE

Engagements: 40 F par doublette.

Remise des engagements plus Coupes

20 Heures:

REPAS CHAMPETRE

Inscriptions: Avenir de la Double et commerçants du bourg.

22 Heures:

BAL DISCO ANIM 33

GRATUIT

DIMANCHE 30 AOUT

9 Heures:

CONCOURS DE BELOTE

Remise des engagements plus Coupes

10 Heures:

JEUX POUR ENFANTS

De 10 Heures à 19 heures:

GRAND CONCOURS HIPPIQUE

organisé par les écuries d'Eygurandes;

Inscriptions sur place.

12 Heures:

PLATEAUX-REPAS

22 Heures:

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

animée par le Réveil d'Abzac et ses Majorettes.

22 Heures 30:

BRILLANT FEU D'ARTIFICE

offert par la municipalité,

suivi d'un BAL POUR TOUS

*PENDANT LES TROIS JOURS: attractions foraines,
Autos scooters, Manège en fantia, buvette,...*

UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

Au cours de nos recherches et en dépouillant les archives de notre commune qui sont conservées à la bibliothèque départementale, nous trouvons les décès des Sieurs :

en 1750 - Antoine FROUIN, 58 ans, notaire royal époux de demoiselle Margueritte GUILHON,

en 1751 - Antoine FROUIN, 50 ans, notaire, procureur au siège de COUTRAS, époux de demoiselle Jeanne FRAPIER,

en 1764 - Léonard FROUIN, 63 ans, veuf de Marie TEXIER.

Leurs corps ont été inhumés dans l'église de cette paroisse, lieu de leur sépulture. Il est question de l'ancienne église qui se trouvait dans le cimetière actuel.

Nous pouvons en déduire que pour avoir leur sépulture dans l'église cette famille jouissait d'une certaine notabilité dans notre commune à cette époque.

Il faut attendre la déclaration royale du 16 mars 1777 faisant suite à plusieurs arrêts du parlement, pour que soient interdites les inhumations dans les églises, sauf pour les Archevêques, Curés et Patrons des églises.

On entend par "patron" celui qui fondait, bâtissait ou dotait une église acquérant ainsi des prérogatives surtout honorifiques, dont ses descendants jouissaient.

Le patronage pouvait être :

- laïque quand il appartenait à un laïque,
- ecclésiastique quand il appartenait à un ecclésiastique,
- mixte quand il appartenait à un corps composé de laïques et d'ecclésiastiques.

*L'an mil sept cent cinquante le vingt septieme jour du mois de May
Sieur Antoine Frouin Notaire royal - Epoux de demoiselle Margueritte
Guilhon est decédé dans cette paroisse âgé de cinquante huit ans et après
avoir reçu les sacrements, son corps a été inhumé le lendemain dans l'église
de la même paroisse, lieu de sa sépulture. C. Laloube*

*L'an mil sept cent cinquante-un le septieme jour du mois d'avril Sieur
Antoine Frouin Notaire procureur au siège de Coutras Epoux de demoiselle
Jeanne Frapier est decédé dans cette paroisse âgé de cinquante ans ou environ
après avoir reçu les sacrements, son corps a été inhumé le lendemain dans
l'église de la même paroisse, lieu de sa sépulture. C. Laloube curé*

*L'an 1764 le 31 janvier est decédé après avoir reçu les
sacrements L. Leonard Frouin âgé de soixante trois ans
veuf de Marie Texier. Son corps a été inhumé le lendemain
dans l'église de cette paroisse, lieu de sa sépulture, par le curé
de la même paroisse qui ont été les vobres révérends*

W. M. B. H. H.